

Le chant grégorien s'inscrit par nature dans la liturgie latine. C'est ce que rappelle le concile Vatican II<sup>1</sup> :

*"L'Église reconnaît dans le chant grégorien le chant propre de la liturgie romaine ; c'est donc lui qui, dans les actions liturgiques, toutes choses égales d'ailleurs, doit occuper la première place."*

C'est ainsi que le Père Frédéric Vollaud, Curé de la cathédrale, paroisse des Saints Apôtres et le Chœur Grégorien d'Angoulême ont eu l'intuition de chanter une messe, chaque mois à date fixe, le 2<sup>ème</sup> samedi du mois - *Hors vacances scolaires* - 10h à la Chapelle des Œuvres (Cathédrale).

Le samedi étant traditionnellement dédié à la Sainte Vierge<sup>2</sup> la messe sera la messe votive du temps liturgique. Des livrets français / latin avec l'ordinaire de la messe et le propre de la messe votive en l'honneur de la Vierge Marie au temps de l'Avent seront à disposition.

---

<sup>1</sup>

Chant grégorien et polyphonie, Constitution sur la Sainte Liturgie Sacrosanctum Concilium, art. 116. Voir aussi art.30. - [https://www.vatican.va/archive/hist\\_councils/ii\\_vatican\\_council/documents/vatii\\_const\\_19631204\\_sacrosanctum-concilium\\_fr.html](https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vatii_const_19631204_sacrosanctum-concilium_fr.html)

<sup>2</sup><https://fr.aleteia.org/2020/07/10/pourquoi-les-samedis-sont-ils-dedies-a-la-vierge-marie/>



grandangouleme.catholique.fr



ÉGLISE CATHOLIQUE  
EN CHARENTE  
Diocèse d'Angoulême